

# Construire l'avenir des retraites pour tous



**INCA CGIL FRANCE**

- **UGICT- CGT**
- **Paris 27 Mai 2013**



BONJOUR À TOUS LES  
PARTICIPANTS.

MERCI DE M'AVOIR INVITÉ À  
CE DEBAT

Pendant les années 90 avec la réforme « Amato » en 1992 et ensuite avec la réforme « Dini » en 1995, le système de prévoyance italien a subi des interventions structurelles très importantes qui ont:

- modifié le système de revalorisation des retraites, remplaçant l'indexation des pensions en ligne avec la croissance des salaires, avec un modèle lié à la croissance de l'inflation;

- modifié les critères pour partir à la retraite, en augmentant l'âge de départ et la durée des cotisations;
- modifié la méthode de calcul, en introduisant la méthode basée sur les cotisations réellement versées au cours de toute la vie professionnelle à la place du modèle fondé sur le **principe de la répartition avec pour objectif la continuité du niveau de vie.**

Cette dernière modification, qui entrera en vigueur dans les prochaines années, marquera profondément les revenus des retraites avec un "taux de substitution" qui, dans le meilleur des cas, pourra difficilement atteindre 60%.

Afin de tenter de limiter une situation objectivement inquiétante, il a été introduit dans le système italien un modèle de prévoyance complémentaire qui doit soutenir le revenu futur de la retraite.



Son application n'est pas simple et a provoqué beaucoup de frictions au sein du mouvement syndical. Du moment que l'adhésion à la prévoyance complémentaire soit volontaire, la souscription est énormément limitée.

La garantie de défense des revenus pour les personnes qui verront s'appliquer la méthode basée sur les cotisations définies, dont les effets ne sont pas encore concrétisés.

Dans les dernières dix années, le système a subi un constant processus de modification avec une augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite.

Ceci a provoqué de grands changements au sein du marché du travail. Si en 2001 seulement 27% des personnes entre 55 et 64 ans travaillaient, en 2010 le taux est passé à 37% soit une croissance de dix points.



Ceci n'a pas été accompagné par une croissance de l'emploi pour soutenir d'un côté l'allongement de l'âge de départ à la retraite et de l'autre côté la recherche d'emploi de la part des jeunes.

Le changement des règles relatives au marché du travail et le système de sécurité sociale, ajoutée aux effets de la crise sur l'emploi, remettent constamment en question les droits acquis et ceux qui sont dans la phase d'acquisition.





Il est important d'observer la réforme qui prend le nom de l'ex ministre Fornero et qui arrive en pleine crise économique et sociale avec l'objectif annoncé d'en réduire les conséquences.

Le concept de base adopté par le gouvernement pour faire ces interventions sur le marché du travail et sur la sécurité sociale, a été celui de l'équité.



Ce concept a été en revanche totalement bouleversé lors de la mise en pratique et a provoqué de fortes réactions des syndicats.

Malgré les corrections apportées lors du débat parlementaire, le jugement sur une telle réforme reste fortement négatif et cela pour au moins quatre points concrets :

Les interventions sur le système de retraite sont le résultat d'une action menée dans un contexte d'urgence financière qui a provoqué un grand nombre de problèmes au moment de leur mise en oeuvre.

Le plus grave est celui connu par les mots « **lavoratori esodati** ».

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, le terme "**esodati**" n'a aucune signification mais en Italie cela concerne 300.000 personnes qui ont accepté leur départ à la retraite (**exode**) sur la base de normes antérieures et qui soudain se retrouvent sans emploi et sans retraite avec la nouvelle législation.

- À travers l'alibi de la crise, on introduit des mesures structurelles qui touchent lourdement les revenus et les droits des retraités, des salariés, des femmes et des jeunes.
- L'augmentation soudaine de l'âge de la retraite liée également à l'augmentation de l'espérance de vie, provoque des changements qui frappent particulièrement les femmes.

- Celles ci pourront parvenir aux nouveaux critères pour le départ à la retraite 6 ans et 7 mois plus tard par rapport aux critères actuels.
- Si par cette réforme, l'intention du gouvernement était de fournir une réponse aux problèmes dus au vieillissement de la population italienne, on n'a pas évalué la relation entre le système de prévoyance et la situation du marché du travail notamment en période de crise.



Les données du CNEIL confirment que la réforme de la sécurité sociale provoquera une offre supplémentaire sur le marché du travail de 860.000 personnes en 2020 par rapport à la tendance naturelle basée sur le système des normes précédentes.

La sortie tardive du marché du travail des travailleurs âgés nécessiterait pour être réabsorbée une augmentation que seule la croissance économique rendrait possible.

À partir de l'analyse réalisée par le CNEIL, cette croissance devrait atteindre 1,5% du PIB dans les années à venir, ce qui paraît difficilement réalisable.



Des niveaux de croissance bien plus faibles confirment les données conjoncturelles actuelles et cela fait envisager le risque qu'une partie de cette offre potentielle de travailleurs âgés ne trouvera pas ou ne pourra pas maintenir un emploi.

Que se passe-t-il dans ce contexte pour les personnes avec un niveau élevé de scolarisation ou de compétences ?

Tout d'abord, les changements de la demande d'emploi conditionnent et augmentent **l'inadéquation déjà significative** entre les caractéristiques de la demande et de l'offre de travail.

Si pendant les années 90, on a pu observer une orientation de la demande d'emploi vers des secteurs plus qualifiés, dû à l'augmentation du secteur tertiaire, à partir des années 2000 on a pu enregistrer un déplacement vers des personnes avec des niveaux de compétence faible et peu qualifiée.



Il s'ajoutera donc au stock significatif de jeunes présents sur le marché du travail celui d'autres jeunes diplômés sans perspective d'un emploi correspondant. Tous devront se confronter à une reprise économique qui n'arrive pas et à une demande qui reste très loin des niveaux d'avant la crise.



Par conséquent, une des questions qui se posent dans les périodes de crise économique est quelle perspective professionnelle auront les personnes qui arrivent sur le marché du travail dans un contexte de contraction du marché et l'augmentation de diverses formes de précarité.

Et la précarité associée à la crise frappe de manière significative la condition professionnelle.



Déjà aujourd'hui un quart de travailleurs entre 15 et 64 ans (5.2 millions de personnes) n'exerce pas un métier qui correspond à leur niveau d'étude.

La présence de travailleurs sous qualifiés se réduit, en Italie, progressivement avec l'âge : 35% des travailleurs de moins de 35 ans a un emploi qui nécessite une qualification inférieure à celle obtenue.

Ce pourcentage descend à 13% pour les travailleurs de 55 ans et plus. Ce phénomène est plus marqué pour les jeunes femmes avec un diplôme universitaire dont la moitié a un emploi sous-employés .

Parmi les 5,2 millions de travailleurs sous employés , 1.377.000 possèdent un diplôme universitaire c'est à dire 37%, avec une majorité des femmes.

Il s'en suit un faible niveau de valorisation du capital humain, comme en témoigne le nombre élevé de travailleurs sous-employés par rapport à leur niveau d'instruction.

Le risque d'appauvrissement du capital humain est donc élevé et cela entraîne une perte nette pour le développement économique du pays et fait sombrer les perspectives de la prévoyance dans l'inconnu. Cela ne se produisait pas dans le passé.



Pour conclure nous pouvons analyser en perspective le problème de la prévoyance pour les personnes avec un haut niveau de scolarisation et de compétences professionnelles.

Nous pouvons considérer que leur prévoyance future est conditionnée par au moins 3 facteurs :



- L'augmentation de l'âge pour accéder au marché du travail à cause d'un long cycle d'étude auquel suivront des périodes de précarisation du rapport de travail de plus en plus longues;
- Des parcours de carrière et de stabilité de l'emploi qui, même à l'âge mûr, ne seront pas linéaires;



- La rapidité des innovations technologiques et des mutations des scénarios macro-économiques qui ne garantissent pas de perspective pour les personnes de plus de 60 ans.



Je suis conscient que beaucoup de ces questions nécessiteraient des approfondissements plus détaillés mais je voudrais terminer en m'adressant à l'Europe qui est un interlocuteur plus attentif aux répercussions financières qu'à celles sociales.



Si l'Europe ne remet pas au cœur de son action son soutien à une politique d'expansion et son soutien à l'emploi, elle risque d'être perdante et les conséquences, qui s'ensuivront sont mises en évidence par de nombreuses analyses et enquêtes.



Si cela arrive pour les institutions communautaires, permettez-moi de dire que c'est présent aussi dans les organisations syndicales européennes qui ont des difficultés à traduire leurs analyses et leurs propositions en actions concrètes au sein de leur pays et dans l'ensemble de la Communauté.



**RETRAITES**  
**2013**  
**L'HEURE**  
**DES CHOIX**



**INCA CGIL FRANCE**